

## REGLEMENT INTERIEUR Le Jardin des Possibles Accueil de loisirs adapté aux adolescents ayant un TSA

### MODALITÉS D'ACCUEIL

- ✚ Le Jardin des Possibles est une initiative de l'Association L'Extraordinaire Esteban, qui en assure la gestion et l'organisation.
- ✚ Le Jardin des Possibles est un accueil de loisirs adapté aux jeunes ayant un TSA.
- ✚ Sont accueillis tous les jeunes du département de 10 ans à 17 ans dans le principe d'une inclusion inversée.
- ✚ L'accueil des jeunes se fait dans les locaux de la « Maison des Association » de la commune, situés 3 rue de la piscine - 04190 LES MEES.
  
- ✚ Le Jardin des Possibles est ouvert :
  - Pendant les périodes scolaires le mercredi et deux samedis par mois de 8h00 à 18h00.
  - Pendant les périodes de vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
  - Pour pouvoir participer à l'accueil, il faut impérativement être adhérent à l'association, avoir dûment rempli le dossier d'inscription, être à jour de ses cotisations.
  - L'**adhésion** famille à l'association L'Extraordinaire Esteban est de **20€**.
  - Les **inscriptions** à la journée ou demi-journée devront se faire le plus tôt possible et au plus tard deux jours avant le début de la période. Tout rajout d'inscription devra se faire impérativement au maximum la veille de l'activité choisie (sous réserve de places libres). Le tarif de celles-ci dépendra du quotient familial de la CAF, un tarif différent sera appliqué en fonction de vos ressources.

QF	De 0 à 526	De 527 à 637	De 638 à 775	Au-delà de 775
Mercredi/Samedi /Vacances scolaires				
Demi-journée	10	10,15	10,3	10,45
Journée	20	20,3	20,6	20,9

- Des plannings seront fournis aux familles afin de pouvoir se positionner en fonction des activités proposées.
- Certaines activités nécessiteront peut-être des frais de participations supplémentaires qui vous seront communiqué en temps et en heure.

## FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

- ✚ La vie en collectivité nécessite un comportement respectueux des autres, de l'environnement et des équipements.  
Lorsqu'une activité est en cours, les participants ne souhaitant pas y prendre part, ne sont pas obligés de le faire, néanmoins ils sont tenus, dans la mesure du possible, de ne pas déranger ou perturber le bon déroulement de l'animation et de ne pas trop s'éloigner du reste du groupe.
- ✚ Le Jardin des Possibles propose des activités à la journée ou à la demi-journée, des sorties et des mini-séjours.
- ✚ Le règlement d'une période (scolaires/vacances) doit s'effectuer en amont de cette dernière, le premier jour de présence ou au plus tard le dernier jour de présence du jeune sur la période concernée.
- ✚ **Toute absence ou annulation d'activité doit faire l'objet d'un message des parents.**

## RESTAURATION

Durant les journées d'accueil, les jeunes qui le souhaitent, peuvent prendre le repas, qu'ils apportent, dans la salle.

## SANTÉ – HYGIÈNE

- ✚ La possession et l'usage de tabac, d'alcool et éventuellement d'autres produits illégaux sont strictement interdits pendant les activités, dans les locaux et dans leurs proximités.
- ✚ Les parents dont l'enfant est sous traitement médical temporaire ou permanent, sont tenus d'en informer la direction.
- ✚ En cas d'accident, un responsable préviendra la famille dans les plus brefs délais.

## SÉCURITÉ

- ✚ Les objets dangereux et armes de toutes sortes sont strictement interdits.
- ✚ En cas de sinistre, l'évacuation des locaux se fait par les sorties de secours. Des exercices seront organisés afin de préparer les jeunes à une telle éventualité.
- ✚ Tout comportement dangereux et/ou injurieux devra faire l'objet d'une rencontre avec les parents afin d'en comprendre les raisons et de pouvoir y remédier.
- ✚ Tout comportement mettant en danger la personne elle-même et/ou les autres participants de l'accueil pourra, après concertation avec les parents, entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil.
- ✚ Les jeunes doivent respecter et appliquer les règles et les consignes données par les animateurs.
- ✚ Le nombre de mineurs pouvant être accueillis dans les locaux ou en sorties est soumis au nombre d'animateurs présents. La loi indique un animateur pour douze mineurs maximums, cependant L'Extraordinaire Esteban, organisateur de l'accueil, adapte son taux d'encadrement qui sera de 1 pour 5 ou 6 enfants selon le profil.
- ✚ Les jeux vidéo à caractères violents sont interdits, les images (TV, NET...) colportant des actes de violence physique, morale ou dégradante pour les personnes et les animaux sont interdites.
- ✚ Le Jardin des Possibles est un lieu laïc et de libre expression.

## LOCAUX ET MATÉRIELS

- + Toute personne détériorant volontairement les locaux ou le matériel devra rembourser les frais de réparation ou le remplacement du matériel.
- + Les locaux et le matériel doivent être rangés à la fin de chaque séance par les participants.
- + Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels, la direction décline toutes responsabilités en cas de pertes, de vols ou de détériorations.

### La direction du Jardin des Possibles

Signatures :

Du jeune :

Des parents :